

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 18 novembre 2016

Petit permis de construire (non publié selon l'art. 27 DPC)

Maître d'ouvrage et propriétaire foncier : M. Hasan Sahin, Place du Marché 3, 2610 Saint-Imier ; Auteur du projet : André Tellenbach, ingénieur, Grand-rue 4, 2710 Tavannes ; Projet : démolition de la lignée des garages attenante au bâtiment principal ; Dimensions : Selon plans déposés ; Emplacement : Sur parcelle n° 246 de Villeret, située au lieu-dit Rue Principale 30a, zone Village.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 18 décembre 2016.

Nouvelle concierge au collège

Le Conseil municipal a nommé, avec entrée en fonction le 1^e novembre 2016, Mme Marina Stengel de Villeret en qualité de nouvelle concierge du collège et de l'administration communale. L'exécutif souhaite d'ores et déjà la bienvenue à Mme Stengel et plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Abonnements de ski pour les écoliers

Nous vous rappelons que les personnes qui ont commandé un abonnement de saison pour les Téléskis des Bugnenets-Savagnières peuvent passer à l'administration communale afin de le retirer.

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a récemment adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement

sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Délégations

MM Bruno Lemaitre et Dave von Kaenel vont participer à l'assemblée générale de l'Association Centre Jura, le jeudi 24 novembre prochain à La Sagne. MM Stéphane Lehmann, vice-maire et Bruno Lemaitre, conseiller municipal, vont représenter la commune à la partie officielle d'Erguël Expo, le vendredi 25 novembre prochain, à Saint-Imier. M. Carlos Chatelain représentera la commune à l'assemblée générale extraordinaire de SASDOVAL, le mercredi 30 novembre prochain à Saint-Imier. M. Bruno Lemaitre participera à l'assemblée générale d'Espace nordique Erguël, le mercredi 30 novembre 2016, aux Bugnenets ainsi qu'à la soirée d'information et de discussion organisée le jeudi 1^e décembre prochain à Corgémont par L'Office des forêts du canton de Berne. MM Richard Habegger et Dave von Kaenel vont représenter la commune de Villeret lors du rapport de fin d'année (Ste-Barbe) du Corps des sapeurs-pompier d'Erguël, le vendredi 2 décembre prochain à Saint-Imier.

Le Conseil municipal

Villeret, le 15 novembre 2016

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch